

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

# Magescq

AVENIR



**Le Conseil Municipal vous invite à la traditionnelle  
présentation des vœux le dimanche 17 janvier  
à 11h30 à la Mairie.**

*Le réel quelquefois désaltère l'espérance  
C'est pourquoi contre toute attente l'espérance survit.  
René Char*



**CONSEIL MUNICIPAL** P04 > 07

**AMÉNAGEMENTS** P07 > 08

**IMPROMPTU / INFOS** P09

**CENTRE DE LOISIRS** P10 > 11

**MACS** P12

**ASSOCIATIONS** P13 > 15

**ÉTAT CIVIL** P15



Mesdames, messieurs,

Au nom du conseil municipal, je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2010.

Même si cette tradition peut paraître à certains superficielle, ce temps est particulièrement favorable pour revivre les bons souvenirs de l'année écoulée, et goûter pour l'avenir l'aspiration à des jours meilleurs.

C'est également pour nous, l'occasion de vous rendre compte du travail accompli par notre équipe, et de vous tracer quelques perspectives d'avenir.

L'aménagement de la place des arènes est terminé, il présente un environnement paysagé harmonieux, livré aux promeneurs tranquilles, et aux enfants espiègles qui ne manquent pas de s'y « exprimer » dans la sécurité la plus totale.

Les travaux de rénovation du presbytère et de ses annexes ont commencé, la nouvelle boulangerie et un salon de coiffure déplacés dans un endroit plus commode d'accès compléteront avec bonheur ce lieu de vie,

Comme promis l'étude de réaménagement de l'avenue de Marmagne est en « route » pour venir parachever la desserte et la rénovation de ce quartier.

Depuis ce début d'hiver la façade sud de l'église s'arc-boute sous les échafaudages pour mieux essayer ses habits neufs : ils brilleront au soleil de l'été.

Le projet d'urbanisme de notre village se peaufine au fil des mois au travers des réunions publiques que vous nous avez fait le plaisir de suivre.

Ce n'est pas le désagrément extrêmement coûteux pour la commune d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) annulé qui nous empêchera de construire pour vous et les générations futures un espace « généreux » dont l'environnement sera préservé. Généreux par la possibilité qu'il donnera, aux populations les plus diverses, en âge et en moyens financiers, la faculté d'exister sous un toit décent et de vivre.....car occuper un appartement ou une maison est bien l'essentiel pour tout être humain.

De cette réforme des collectivités locales qu'on veut nous imposer, des Communes aux Régions, je suis inquiet, comme le sont tous les Maires de France non pas pour nous-mêmes, mais pour les exigences majeures qui sont à mes yeux les conditions de la cohésion sociale :

- maintenir le niveau de service public local dans les domaines dont nous avons la charge
- maintenir un haut niveau d'investissement public pour bien préparer l'avenir

Tous les élus communaux de France, tous les Maires portent ensemble une des parts les plus belles de l'identité Française, au-delà de nos différences, et nous continuerons à être les meilleurs soldats de la démocratie française.

Nous souhaitons être pleinement les acteurs de ce même pays qui est la France et nous sommes les mieux placés pour bien le faire, puisque nous nous situons dans la proximité.

Merci à tous ceux qui oeuvrent au quotidien pour rendre notre vie locale meilleure et plus agréable, encore une fois bonne année, que 2010 vous apporte beaucoup de satisfactions et comble toutes vos espérances.

**Jean-Claude Saubion**  
*Maire de Magescq*

### Séance du 27 Mai 2009

- remplacement des 3 ordinateurs dédiés au public à la Médiathèque : la société Topbiz est choisie pour une somme de 1485 € HT
- réseau ERDF. Les réseaux à reconstruire ou à consolider suite à la tempête Klaus sont identifiés : secteur Houdin/Moncout 5.500m, château d'eau/Sarremale (250m), Balenton (700m), Centre Autiste (150m), Route du Baron, Frêches, Nougaro
- Commission de sécurité : le 19 Mai la commission de sécurité et d'accessibilité a contrôlé la salle des sports/ arènes et a émis un avis favorable en préconisant 3 prescriptions mineures
- Le conseil autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition des ouvrages d'eau potable avec le Sydec
- Le futur aménagement de l'avenue de Maremne axe majeur et central de la commune nécessite une réflexion en amont. Le conseil autorise le Maire à signer la mission d'accompagnement à maître d'ouvrage avec le CAUE (Conseil, Architecture, Urbanisme, Environnement) des Landes pour un montant forfaitaire de 7.000 €
- L'éducation nationale lance un programme d'équipement en matériel informatique des écoles rurales (communes - de 2.000 habitants). En collaboration avec la directrice la commune a répondu à l'appel à candidature, pour un projet pédagogique défini au sein de l'école
- Dans le cadre de ses réflexions et dans le but de valoriser certains espaces situés dans le périmètre de ZAC, l'idée d'une ferme école a vu le jour. Afin d'évaluer la faisabilité économique et technique de l'opération, le conseil décide de lancer la première phase d'étude qui sera conduite par Jérôme CLASSE. Le coût est de 14.500 €
- Une réflexion a été engagée pour l'aménagement d'un espace commercial autour de l'ancien presbytère et de ses annexes. Le chiffrage prévisionnel est de 582.500 €, un plan de financement approprié est mis en place.

### Séance du 24 Juin 2009

- modification de l'art 3 des statuts de MACS sur la fixation du siège de MACS allée des Camélias à Saint Vincent de Tyrosse
- modification de l'art 7.4.5 des statuts de MACS sur la constitution de réserves foncières : la communauté des communes conformément à l'article L.221-1 du code de l'urbanisme, est compétente en matière de constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice de ses compétences communautaires
- le conseil accepte l'organisation d'un séjour de 3 jours pour les 10-13 ans par le CLSH, et fixe le tarif famille à 100 € par enfant avec possibilité de paiement échelonné.
- Vu la future répartition des enfants pour la rentrée prochaine le conseil décide d'assurer la présence pendant tout le temps d'école du 3ème poste d'Atsem. Cela se fera par recrutement interne. Mme Biche Peggy sera affectée toute la journée à l'école, et Mme Saubion Béatrice la remplacera au CLSH. Elle suivra pour ce faire la formation BAFA.

### Séance du 29 Juillet 2009

- **suite à l'annulation du PLU**, par la Cours Administrative d'Appel de Bordeaux, le conseil demande au Maire de travailler sur les modifications du POS nécessaires afin de sauvegarder l'intérêt général et prioritaire de la commune. Il s'agit de l'extension de l'école, de la réalisation d'une liaison douce entre l'avenue du Marensin et le ruisseau du Magescq, de la réalisation d'un parc

public et de loisirs, d'une salle polyvalente.

- Le 21 février 2007, suite à l'élaboration du PLU, le conseil municipal avait délibéré pour permettre à la commune d'exercer le droit de préemption sur les zones « U » et « AU » du PLU
- **Considérant l'annulation du PLU**, la collectivité est tenue d'appliquer le document d'urbanisme immédiatement antérieur à la décision, considérant que la délibération du 25 septembre 1998 instaurant un droit de préemption sur les zones « U » et « NA » du POS est caduque, considérant que cet outil permettra de faciliter la mise en œuvre des objectifs fixés par la municipalité en matière de maîtrise de son développement urbain et de la valorisation de son cadre de vie, le conseil municipal décide après en avoir débattu : d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones « U » et « NA » du Plan d'Occupation des Sols, qui entrera en vigueur le jour ou les mesures de publicité auront été effectuées.
- La contribution de MACS au fonctionnement de l'E.P.F.L (Etablissement Public Foncier des Landes) est de 447.000 € pour l'année 2009. Les 23 communes de MACS participent chacune au financement par le versement d'une cotisation au budget de MACS à hauteur de 1/3 de la somme, le conseil approuve le projet de convention à passer entre la commune et MACS qui fixe la cotisation à 1.269,87 €.
- Les communes doivent réaliser avant le 01/01/2010 un diagnostic d'accessibilité pour les établissements recevant du public, afin de réaffirmer la solidarité des collectivités envers les personnes vulnérables, et permettre ainsi l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les communes de MACS ont souhaité s'associer dans un groupement de commandes publiques afin de réaliser l'élaboration homogène de ce PAVE sur le territoire de la communauté. Il en est de même pour l'accessibilité pour la voirie et les espaces publics avant le 23 décembre 2009. Le conseil accepte le lancement de l'étude, approuve le projet de convention et décide d'y affecter les crédits nécessaires au financement
- Dans le cadre des travaux de réhabilitation du presbytère et des ses annexes, après consultation d'entreprises le conseil désigne la société ADC pour assurer la mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé pour un montant de 2.475 € HT et la société SOCOTEC pour les missions de contrôle technique pour une somme de 3.500 €
- Suite à la tempête, ERDF à fait cadeau à la commune comme à toutes les communes des Landes touchées par la tempête, de 2 groupes électrogènes. Merci beaucoup
- Le SYDEC fait parvenir le décompte définitif des travaux du réseau basse tension éclairage public et réseau téléphonique de la rue du marché pour montant HT de 82.314 €. La participation de la commune est de 9.845 €
- Suite à la demande de parents et du conseil d'école, le sable aux écoles va être définitivement enlevé et les aires de jeux réaménagées. Le travail sera effectué par l'atelier communal, les fournitures coûtent 1.061,04 €. Il est décidé l'achat de diverses autres fournitures nécessaires au bon fonctionnement de l'école à la rentrée pour un montant de 1.238,48 €.

### Séance du 16 Septembre 2009

- Modification du POS extension de l'école communale **suite à l'annulation du PLU** et compte tenu du caractère d'intérêt général de l'opération il est nécessaire de modifier le POS actuellement opposable aux tiers afin de permettre dans de

bonnes conditions de maîtrise foncière et dans le respect de l'économie générale du POS, l'extension de l'école communale

■ **Modification du POS : liaison douce piste cyclable**

**Suite à l'annulation du PLU** et compte tenu du caractère d'intérêt général de l'opération il est nécessaire de modifier le POS actuellement opposable aux tiers afin de permettre dans de bonnes conditions de maîtrise foncière et dans le respect de l'économie générale du POS, la réalisation d'une liaison douce, piste cyclable, entre le ruisseau «le Magescq » et l'avenue du Marensin

■ **Elaboration du PLU**

**Suite à l'annulation du PLU** en date du 30 juin 2009, la commune est désormais régie par le POS approuvé le 5 septembre 2002. Or, Magescq connaît une dynamique démographique liée à sa situation géographique et à l'arrivée de jeunes actifs. De plus les études menées par une équipe d'urbanistes pour répondre en partie aux enjeux d'accroissement de la population, d'amélioration du cadre de vie et d'équipement de la commune, de la mise en œuvre de la ZAC du Pignada, nécessiteront une retranscription des éléments opérationnels du projet dans le document d'urbanisme communal. Il apparaît opportun et nécessaire d'engager l'élaboration d'un document d'urbanisme.

L'ADACL (Agence d'Aide aux Collectivités Locales) : elle peut dans le cadre d'une convention participer à l'**élaboration du PLU** (coût estimé 39.000 €) et des modifications du POS nécessaires. Ces honoraires pourront être financés sur plusieurs budgets, le conseil accepte à l'unanimité.

ZAC du Pignada : la prochaine réunion de travail est fixée au 7 octobre.

La 2ème réunion publique de concertation sera organisée le jeudi 15 octobre prochain à 19h30

Salles communales : il est nécessaire de réglementer l'utilisation des salles communales mises à disposition à titre gratuit par la commune aux associations, précisant notamment qu'aucune manifestation à titre privé(anniversaire, repas privé...) n'est autorisée. Elle sera signée par chaque association.

La Mutuelle Nationale Territoriale signale qu'il y a une dégradation des comptes sociaux. De ce fait une augmentation des taux de cotisation est obligatoire, ainsi qu'une modification des conditions générales du contrat de prévoyance collective de maintien de salaire. Elle passe à 1.86% à partir du 1/01/2010

La Poste : le conseil municipal vote une délibération se prononçant pour le retrait du projet de loi postale 2009, soutien le Comité Local de défense de la Poste pour l'organisation de la votation citoyenne, et demande la tenue d'un référendum sur le service public postal

## Séance du 7 octobre 2009

Une information de l'ADACL nous renseigne sur le vote d'une loi n° 2009-967 du 3 Août 2009 qui dit que lors d'une annulation contentieuse du PLU, l'ancien POS peut faire l'objet de révisions simplifiées pendant le délai de deux ans suivant la décision du juge devenue définitive.

En conséquence le conseil décide de procéder à plusieurs révisions simplifiées :

### Révision simplifiée du POS pour le parc de loisirs

#### Vu l'annulation du PLU

L'état d'avancement des travaux actuellement réalisés par l'équipe

d'urbanisme, a permis de définir des projets d'équipement publics à vocation sociale, sportive culturelle et de loisirs en lien avec la vocation du lieu, au lieu dit « La Gare ».

Le Maire rappelle la nécessité de disposer d'un tel espace à cet endroit, plus adapté à recevoir un parc public qu'un aménagement urbain à forte densité d'habitations. Il proposera une coupure verte à la population, il s'inscrit dans le projet global de boucle de circulation qui est la base du projet d'aménagement. Il permettra également de sauvegarder l'écoulement historique par fossé ouvert, des eaux venant des territoires situés en amont (chemin du Halie)

Compte tenu de l'intérêt général de cette opération, il est nécessaire de mettre en œuvre cette procédure de révision simplifiée qui permettra dans de bonnes conditions de maîtrise foncière la réalisation de ce parc public

### Révision simplifiée du POS pour modifier le règlement de la ZAC

#### Vu l'annulation du PLU

L'état d'avancement des travaux actuellement réalisés par l'équipe d'urbanisme, a permis d'affiner les réflexions portant sur le projet de Zone d'Aménagement Concerté dite du Pignada.

Une première réunion publique, le 8 Juillet 2009 avait permis de présenter à la population les principes du projet d'aménagement et d'urbanisme de la commune. La prochaine aura lieu le 15 octobre 2009, et permettra de présenter à la population le périmètre de la ZAC et les projets d'urbanisme de cette opération. Il est nécessaire pour la commune de préparer son POS pour que ce dernier soit mis en conformité avec le projet urbain de la ZAC. Compte tenu du caractère d'intérêt général de cette opération il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure de révision simplifiée, qui permettra à travers la définition d'un règlement et d'un zonage adapté, la réalisation de ce projet urbain.

### Modification du périmètre de ZAC

#### Vu l'annulation du PLU

La commune a décidé par délibération du 21 février 2007 d'instituer un périmètre d'étude pour la mise en place d'une procédure de ZAC. Les études préalables ont porté sur une superficie d'environ 60 ha. Au vu de l'avancée du projet de territoire ce périmètre n'est plus nécessaire et adapté au projet de développement de la commune. Il apparaît donc opportun de le modifier puisque la commune souhaite prioriser une intervention publique dans un secteur de 20 ha, situé au Nord-Ouest du bourg afin de s'assurer de la maîtrise des formes urbaines, du contenu des programmes de construction et de son rythme de développement. Le conseil municipal décide donc de modifier le périmètre d'étude et de délimiter un nouveau périmètre d'étude. (voir dossier en Mairie).

### Ferme école

Une réunion a eu lieu le matin même 7 octobre organisée avec le concours de Jérôme Classe architecte paysagiste et le bureau d'étude Estives Environnement. De nombreux organismes susceptibles d'intervenir dans ce projet étaient présents : Pays Adour Landes Océanes, Conseil général, Conseil régional, Chambre d'Agriculture, Civam Bio, Association des poneys landais etc....

Il a été présenté l'état d'avancement de l'étude de faisabilité basée sur 3 pôles : le centre pédagogique, l'élevage des poneys landais et l'installation d'un maraîcher Bio avec la création d'une AMAP.

Pour tous, ce projet présente un caractère innovant, des aides financières pourront être attribuées, mais il faut avant tout développer le

cahier des charges. Il faut également définir la faisabilité économique du projet en matière de fonctionnement.

### Centrale de Panneaux photovoltaïques

Le Maire expose au Conseil Municipal les projets d'installation de centrales photovoltaïques sur la Commune, présentés par les Société 2NDSKY Solar développement SARL et Future Energy France SARL. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- est favorable à l'implantation de deux centrales photovoltaïques
  - L'une sur la parcelle Communale d'une superficie d'environ 30ha,
  - l'autre sur les parcelles appartenant à un propriétaire privé, Monsieur DUMARTIN, d'une superficie de 20ha environ
- retient la société 2NDSKY SOLAR pour l'implantation de la centrale photovoltaïque sur la parcelle communale.

Par contre, le règlement du POS n'autorise pas l'installation de centrale photovoltaïque en zone NC. Il faut donc procéder à une révision simplifiée du POS. La société 2NDSKY SOLAR s'engage à prendre à sa charge tous les frais liés à cette procédure.

Le Conseil Municipal, accepte de lancer une procédure de révision simplifiée du POS, aux frais de la société 2NDSKY SOLAR,

### Cuisine Centrale

Afin de répondre aux besoins croissants en termes de restauration collective sur le territoire de la communauté de communes, estimés à plus de 912 000 repas par an, MACS a initié une réflexion sur l'opportunité de s'engager sur la réalisation d'une unité de production culinaire sur son territoire. Ces prévisions tiennent compte des projections démographiques, de l'évolution des équipements accueillant les publics concernés et de la demande potentielle notamment en matière de restauration collective sociale en particulier le portage à domicile des repas, médico-sociale, administrative, scolaire et extra scolaire. Fort de ce constat, le conseil de communauté a approuvé par délibération du 12 mars 2009 le principe de la prise de compétence en matière de cuisine centrale puis par délibération du 2 avril 2009 a donné son accord pour l'adoption de l'orientation retenue aux termes de l'étude économique et pour la préparation de la prise de compétence, ainsi que son accord de principe pour le projet d'implantation potentiel de cette cuisine centrale sur un terrain appartenant à la ville de Seignosse.

La communauté de communes gèrera la compétence à compter du 1er septembre 2011, date où l'équipement doit pouvoir être en service (c'est d'ailleurs cette date qui contraint la présente prise de compétence). En ce qui concerne la définition de l'intérêt communautaire, celui-ci doit être défini, en vertu de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut, la communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence transférée, ce qui n'est aucunement envisagé.

Lorsque l'intérêt communautaire sera approuvé par les conseils municipaux, conformément à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, MACS travaillera en lien avec les communes sur l'ensemble des conséquences administratives, juridiques, financières et temporelles induites par le transfert de la compétence, notamment à l'égard des personnels communaux concernés par la fabrication des repas, des biens communaux affectés à l'exercice de la compétence, des obligations contractuelles à l'égard des éventuels tiers prestataires de services ainsi que du calcul du transfert de charges.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions, décide

- d'approuver le projet de modification statutaire, conformément aux prescriptions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, en étendant le champ des compétences facultatives listées à l'article 7-4, comme suit :

« 7-4-6 : Création et gestion d'une unité de production culinaire pour assurer le service de restauration collective, sociale en particulier le portage à domicile des repas, médico-sociale, administrative, scolaire et extra scolaire ».

### Modifications statutaires de MACS

#### Autres compétences

7.4.1 : Réseau Haut Débit de communications électroniques :

La mise en place, la gestion et l'exploitation d'un réseau haut débit de communications électroniques ainsi que sa mise à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants sont de la compétence communautaire. A cette fin, la communauté de communes se dote de la compétence prévue à l'article L.1425-1 du Code Général des collectivités Territoriales.

7.4.2 : Rased/Médecine scolaire :

Les frais de fonctionnement sont pris en charge par la communauté de communes.

7.4.3 : Ateliers Multiservices Informatiques (AMI) :

Les AMI sont de compétence communautaire.

7.4.4 : Dette du collège de Saint-Vincent-de-Tyrosse :

La dette du collège et les dépenses de fonctionnement correspondant à la mise à disposition du collège de Tyrosse d'installation sportives municipales sont reprises par la communauté de communes selon les règles suivantes : les annuités encore à courir pour la dette sont payées par les communes concernées par le biais de leur attribution de compensation.

7.4.5 : Constitution de réserves foncières

La communauté de communes, conformément aux dispositions de l'article L.221-1 du code de l'urbanisme, est compétente en matière de constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences communautaires.

#### **7-4-6 : Création et gestion d'une unité de production culinaire pour assurer le service de restauration collective, sociale en particulier le portage à domicile des repas, médico-sociale, administrative, scolaire et extra scolaire.**

Pour notre Commune, il n'y aurait pas de changement au niveau du personnel de service, par contre 2 heures minimum en moins pour le poste de cuisinière.

Il n'y aura pas d'aménagement spécial à faire à la cuisine. Quant au matériel, il faudra changer le four (trop petit) ou en acheter un deuxième.

### Église

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Maire expose qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour la restauration de l'Église. 3 lots étaient à pourvoir. 10 entreprises ont répondu.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie afin d'analyser ces candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de retenir les entreprises ci-après pour un montant HT de 191 939,84 €

Lot n°1 - Maçonnerie et pierre de taille - entreprise TMH

Lot n°2 - Vitraux - entreprise NOGARO Brigitte

Lot n°3 - Décor peint - entreprise Atelier DUFON

Et autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants.

Le Maire expose la nécessité de désigner un coordonnateur sécurité et protection de la santé pour les travaux de l'Eglise. Deux sociétés ont été consultées : ELYFEC, ANCO. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne la société ELYFEC.

### Toile Tatamis

Le Maire expose qu'il est nécessaire de protéger les tatamis lors de l'utilisation des steps contre les dépôts de sable. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte l'achat d'une toile PVC auprès des Ets Stores DUBLANC d'Aire Sur l'Adour pour un montant HT de 1.776 €

### Ecoles Numériques

L'Education Nationale a lancé un programme pour équiper en matériel informatique les écoles rurales. La subvention est de 80% pour une dépense subventionnable de 9 000€ HT. La Commune a répondu à l'appel à candidature et a été retenue.

Le projet de l'Ecole comprend :

- un tableau blanc interactif
- une classe mobile : 12 ordinateurs de 10 pouces avec matériel de rangement et micro-ordinateur enseignant
- une imprimante laser
- une solution de stockage et de sauvegarde des données.

Plusieurs devis ont été demandés : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le devis d'ACIP pour un montant HT de 10 951,60 €, sollicite la subvention et autorise le Maire à signer la convention avec l'Inspection Académique des Landes.

### Réhabilitation Presbytère

Monsieur le Maire expose qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour la réhabilitation du presbytère et de ses annexes. 11 lots étaient à pourvoir. 43 entreprises ont répondu à l'appel à concurrence.

Il précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'analyser ces candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte que le marché soit attribué aux entreprises suivantes pour un montant HT de 425 008,24€

1 - Démolitions, gros œuvre - LAGARDERE
2 - Charpente bois - LAGARDERE
3 - Menuiserie extérieure, fermetures - DELMON
4 - Menuiserie intérieure - SOGEME
5 - Plâtrerie, isolation, plafond - ISOPLAC
6 - Carrelages, faïences - ONESSE CARRELAGES
7 - Sols souples - LAPEGUE
8 - Electricité - SEFTI
9 - Plomberie, sanitaire, ventilation, climatisation - DOUSSY DELOS
10 - Peinture - ALBUQUERQUE
11 - Matériel professionnel de boulangerie - COURALIS

Il manque les aménagements extérieurs

### Tracto-pelle

Le tracto pelle FAI est en panne depuis quelques jours. Le devis des pièces s'élève à plus de 7000 €HT. Le Maire a contacté plusieurs sociétés pour avoir des propositions de valeur de tracto pelle d'occasion et réaliser un achat le cas échéant .



## NOUVELLES TRANCHES DE L'ÉGLISE

Tout doucement mais sûrement, notre Eglise se fait faire un lifting. La rénovation de la façade Sud a débuté en décembre 2009. La décoration intérieure démarrera mi-Août pour être terminée mi-décembre 2010.

A l'ouverture des plis du 23 Septembre 2009, ont été retenus :

**Lot n° 1 :** Réfection façade extérieure, maçonnerie pierre de taille : TMH

**Lot n°2 :** Vitraux : NOGARO/GUEDRA

**Lot n°3 :** Décor peint : ATELIER DUFON

Le budget global s'établit à 218 371,84€. Les demandes de subvention ont été lancées auprès de la DRAC, du Conseil Général et des Amis des Eglises.

Par ailleurs, une participation de la Paroisse de St André de Port d'Albret est attendue et une souscription sera lancée auprès des habitants de Magescq.

Suite à la tempête Klaus, notre assurance GROUPAMA a octroyé une indemnité de 20 000€ pour la réfection de la toiture du clocher (travaux effectués en même temps que le lot n°1).



## NOUVEL ESPACE COMMERCIAL UN PROJET... UNE RÉALITÉ

Vous l'avez sans doute déjà remarqué : notre ancien presbytère est en réhabilitation.

Retour en arrière :

Après le décès de l'abbé Sotéras, se posait la question du devenir du presbytère, propriété de la commune.

L'évolution largement positive de la démographie de notre village (nous sommes 1.700 habitants) nous impose de conserver et développer les commerces de proximité, autour d'un espace aisément accessible.

Les élus ont donc réfléchi sur ce thème et décidé que le presbytère et ses dépendances seraient réhabilités et dédiés à des activités commerciales et artisanales.

### Aujourd'hui :

Dix huit mois ont été nécessaires pour trouver des occupants intéressés par ce programme et présenter les dossiers auprès des instances susceptibles d'attribuer des subventions (FISAC, Conseil régional, Conseil général). La Chambre des Métiers des Landes a aidé la commune dans ses démarches.

Parallèlement ont été élaborés avec le maître d'œuvre les documents de consultation des entreprises en liaison avec la commission d'appel d'offres. Le 7 octobre 2009, le conseil municipal a attribué le marché aux entreprises citées en page 7 du bulletin.

L'ouverture de ce chantier fait l'objet d'un budget annexe spécifique.

Les dépenses totales atteignent 582.500€ HT (696.670€ TTC) y compris les aménagements des abords extérieurs et les frais divers obligatoires (honoraires de l'architecte, SOCOTEC, ...). Cette opération doit s'équilibrer d'elle-même : les loyers perçus couvrant les charges de prêt.



### Demain :

L'achèvement des travaux est prévu pour le tout début de l'été 2010, et nous savons que les entreprises feront tout leur possible pour tenir ce délai.

Nous aurons alors le plaisir de découvrir notre nouvelle boulangerie-pâtisserie (à la place du presbytère) avec à l'étage un appartement totalement refait à neuf.

Les granges rénovées dans le style « landais » abriteront ensuite un salon de coiffure.

Reste un second local de 40m2 environ qui attend son locataire : la qualité de son implantation augure d'une occupation rapide.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du réaménagement de la place des arènes où cohabitent déjà espaces verts et agencements urbains soignés dans un environnement encore amélioré par l'installation de nouveaux commerces, préservant l'harmonie de ce lieu de vie très actif et très fréquenté par toutes les générations de notre village.

Viendra ensuite le temps de poursuivre notre réflexion sur la transformation de l'avenue de Maremne, axe central de la vie de notre bourg. Les premiers éléments sont présentés dans l'article suivant.



## ETUDE PRÉLIMINAIRE AMÉNAGEMENT DE L'EX RN 10

Avec l'aide du CAUE des Landes (Cabinet d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement), notre commune a engagé une réflexion sur l'aménagement et la mise en valeur de l'avenue de Maremne sur un périmètre d'étude allant du pont du bourg (avenue des Landes) jusqu'au boudrome.

L'avenue de Maremne dessert les principaux lieux de la vie locale (hôtels, restaurants, poste, garage, pharmacie, pôle médical, ...), mais aussi le secteur important de l'animation autour des arènes : médiathèque, salle de musique, activités associatives, culturelles et sportives, manifestations diverses.

Dans ce contexte, la mise en valeur de l'avenue de Maremne doit être le trait d'union de tous ces lieux vivants de notre vie locale.

Pour fixer le cadre de ce programme, nous travaillons sur 4 axes :

- resituer ce projet dans son environnement
- dresser un premier constat
- préciser les contraintes
- définir un programme d'intervention.

L'identification des composantes urbaines, paysagères et architecturales de la traversée de notre cœur de village et de ses abords immédiats dicte les orientations et les enjeux de ce projet :

- maintenir et embellir la qualité des ambiances (présence d'arbres ; « repère » sur le clocher de l'église ; longue et large perspective par l'entrée nord ; entrée plus résidentielle par le sud)
- assurer la sécurité dans les déplacements : réduire la vitesse dans la traversée du bourg ; améliorer la sécurité des piétons, des deux roues et des riverains ; mettre en place un réseau de déplacements « doux » entre les équipements publics, les commerces, les services du cœur du bourg et le pôle d'animation des arènes (avec le nouvel espace commercial) ; liaison école/médiathèque
- redistribuer les emprises piétons/automobiles

Le plan d'aménagement de la traversée du bourg s'inspirera largement de la validation de ces enjeux.

Nous vous informerons régulièrement de l'avancement de ce projet.



Photo : G. Berquet

7 décembre 2009 : visite des locaux d'Artiga avec Madame Delfour Lartigue (dirigeante) accompagnée de Messieurs Jean-Pierre Dufau (Député), Eric Kerrouche (Président de MACS), Jean-Claude Saubion (Maire) et Alain Soumat (Adjoint)

## LES DATES A RETENIR

### 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2010

#### JANVIER

- **Vendredi 8** Vœux 3ème âge
- **Dimanche 17** Vœux du Conseil Municipal

#### FÉVRIER

- **Vendredi 5** Galette 3ème age
- **Dimanche 14** Journée Badminton

#### MARS

- **Dimanche 7** Novillada
- **Samedi 13** Carnaval
- **Dimanche 21** Vide Grenier (APE et Ecole)
- **Samedi 27 et Dimanche 28** Badminton

#### MAI

- **Dimanche 2** Kermesse Paroissiale
- **Dimanche 9** Tournoi de Badminton
- **Jeudi 13** Assemblée Générale 3ème Age
- **Samedi 29** Loto du Basket

#### JUIN

- **Samedi 5** Fête des Ecoles

#### JUILLET

- **Samedi 10** Repas FNACA
- **Mardi 13** Barricot Républicain



**Notre marché local a fermé temporairement ses portes. Réouverture le 1<sup>er</sup> avril 2010 avec tous nos commerçants.**



## ECOLE

Durant l'été 2009, des travaux extérieurs ont été réalisés afin de ré-aménager les espaces de jeux. Les bacs à sable nécessitaient :

- un nettoyage quotidien quant au ratissage et au bâchage
- un changement du sable 2 à 3 fois par an
- une désinfection régulière

Toutes ces dispositions ne garantissaient pas la propreté microbienne de ces lieux de réception qui servaient aussi d'amortissant pour les enfants. Pour cela, l'achat de dalles amortissantes autour des jeux a été effectué pour un montant de 1269 €. Elles ont été mises en place par les services techniques après tout un travail de décaissement et de dalle bétonnée à créer.

Des rideaux, des tables et chaises, des tapis ont complété le mobilier pour un montant de 1.644 €.

Le poste à mi temps en tant qu'ATSEM occupé par Me Peggy BICHE durant l'année scolaire 2008-2009 passe à temps complet à partir de septembre 2009. La fonction qu'elle occupait au centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires est assurée depuis la rentrée par Mme SAUBION Béatrice. En cours de formation au BAFA, nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe d'animation du centre de loisirs.

Un dossier de candidature à l'école numérique rurale a été mené conjointement par Mme la directrice et le secrétariat de mairie. Notre projet a été retenu par la commission d'étude de l'inspection académique des Landes en juin 2009 avec une prise en charge plafonnée à 7.200 €. Le solde, soit 3.751,60 € restant sont à la charge de la mairie. Plusieurs devis avaient été demandés auprès de fournisseurs suivant les besoins évalués par l'équipe pédagogique. La société ACIP a été retenue pour un montant de 10.951,60 €/HT. Son offre comprend :

- un tableau interactif avec son ordinateur
- une imprimante laser
- 12 ordinateurs Netbook
- l'installation et la formation sur site

Ces ordinateurs pourront être utilisés par les enfants directement sur la table d'école créant un grand changement dans la manière d'utiliser l'outil informatique. Ils compléteront les ordinateurs portables déjà installés dans les salles de classe.

## DU CÔTÉ DES ADOS



*Les nuits d'été sont chaudes...*

## CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis, les petites vacances scolaires et 5 semaines pendant l'été.

L'accueil périscolaire est ouvert les jours scolaires de 7H30 à 9H00 et de 16H30 à 18H30.

**Sébastien SAUBADU**, Directeur du Centre de Loisirs et de l'Accueil Périscolaire est responsable de l'animation et de l'organisation de ces deux pôles.

Il est en charge de tous les documents administratifs, de la comptabilité, de la gestion du personnel, du planning et des activités du centre.

Il est en relation avec le service Enfance et jeunesse de Macs pour des manifestations communautaires.

Il est aussi animateur passionné.

Les animatrices du centre de loisirs **Mary Pages, Béatrice Saubion**, accueillent les enfants de 3 ans à 11 ans. Elles sont responsables d'un groupe d'enfants suivant la tranche d'âge et participent activement à la pause déjeuner.

Sylvie Bastid et Mary Pages **assurent l'accueil périscolaire** en proposant des moments de jeux et de détente aux écoliers.



*Béatrice Saubion, Sébastien Saubadu et Mary Pagés*

Nouvelle initiative cet été avec un séjour de trois jours sous tente organisé à la base Mexico de Commensacq pour les 10-13 ans.

Dans un cadre idéal, ils ont testé leurs qualités en course d'orientation, sarbacane, et découvert pour la plupart le tir à l'arc, le canoë... Le retour a été animé après un dernier moment de détente à la piscine de Messanges.

Les 13-16 ans, après le ski en février, ont redécouvert la montagne... l'été !

Une semaine à Oloron pour un séjour Eaux vives dans les eaux agitées du Gave d'Aspe, en kayak, hydrospeed, hot dog ou rafting... Décompression au parc aquatique d'Aqua Béarn, puis dans les rues de Pau, avant de se défouler dans des folles parties de Laserquest. Sans oublier la rencontre nocturne, mais rare avec le groupe folklorique mexicain...aubade privée et souvenirs garantis !

Ce séjour a été vécu en partenariat à nouveau avec le pôle ados de Tosse/Saubion.

Il en sera de même pour le projet ski 2010 qui sera reconduit pendant les vacances de février.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à appeler Seb à l'accueil de loisirs : 05 58 47 79 02.

## ACCUEIL DE LOISIRS



L'été est bien fini malgré ce que veut nous faire croire la météo, et les enfants ont repris le chemin de l'école et de l'accueil de loisirs (nouvelle dénomination officielle, il faudra s'y faire !) les mercredis. Actuellement, les activités se déclinent autour de l'automne, de la forêt, et ses feuilles aux teintes variées.

Nous avons participé en octobre à la Semaine du Goût avec des goûters variés offerts à l'accueil périscolaire : chocolats, fruits exotiques, fromages, confitures testés par les enfants, et les parents autour de tables conviviales...

Le mercredi, en partenariat avec M. Coussau et Sandrine, ainsi que les bénévoles de la médiathèque, une visite du Relais de la Poste a été organisée, conclue par l'élaboration d'une pâtisserie avec un chef du restaurant.

Les petits n'étaient pas en reste puisque derrière les fourneaux, ils se sont affairés également pour confectionner cookies, sablés, et autres roses des sables.

Lors des vacances de Toussaint, nous avons célébré le 20ème anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfants en organisant un rassemblement le 29 octobre à Magescq. Nous avons accueilli le Centre de Loisirs de Tyrosse, et, après quelques débats fructueux, préparé un concours d'affiches national grâce à l'aide de la plasti-

cienne Claude Lalanne, et du dessinateur Marc Large.

Nous avons ramassé puis goûté d'excellentes châtaignes, et les grands ont cuisiné une succulente soupe de citrouille dont ils gardent la recette secrète...

Ces vacances succèdent à celles d'été qui ont connu un grand succès. Le centre a fonctionné une semaine supplémentaire, et plus de 130 enfants s'y sont amusés pendant les 5 semaines d'ouverture.

Les sorties à Atlantic Park ou à la piscine ont ravi les amateurs de sensations fortes, tout autant que la journée autour des jeux d'eau terminée en apothéose par le désormais traditionnel ventrigriss.

Dans le cadre de la connaissance du patrimoine local, les petits ont découvert les multiples races de coqs et de poules du conservatoire avicole tandis que les plus grands ont nourri les truites voraces de la pisciculture. Tous se sont retrouvés, à la caserne des pompiers impressionnés par les soldats du feu à l'entraînement.

La collaboration avec les centres voisins a permis l'organisation d'une grande journée multisports, en invitant Tosse, Saubion, Soustons et Saint Jean de Marsacq autour du basket, judo, jeux traditionnels...

Au programme également les nuits en camping, la journée Croma-gnon clôturée par un grand feu de joie (merci Mister Freeze), sans oublier de se régaler des fruits et légumes naturels récoltés au jardin entretenu par les plus petits : tomates cerises, tomates, haricots verts, carottes...

Cet été, l'encadrement a été assuré par Alice, Anaïs, Clémentine, Coralie, Mary, Julien et Seb.



Les conseils du pro !

### “LOU PIGNAT”

*On ne voit en passant dans les Landes désertes  
Vrai Sahara français poudre de sable blanc  
Surgir de l'herbe sèche et des flaques d'eaux vertes  
D'autres arbres que le pin avec sa plaie au flanc  
Sans regretter son sang qui coule goutte à goutte  
Le pin verse son baume et sa sève qui bout  
Et se tient toujours droit sur le bord de la route  
Comme un soldat blessé qui veut mourir debout.  
Théophile Gautier.*

Bien sûr en passant par chez nous, il ne reconnaîtrait plus nos pignadars mais ce poème- ou plutôt- cet extrait nous montre qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle nos pins étaient déjà célèbres.

Il y a un an Klaus nous visitait lui aussi. Il faut reconnaître que notre forêt a été assez sérieusement défigurée et le préjudice financier communal reste important. Et toujours la nature restera maître.

“Qu'est ce que l'homme dans la nature ?? Un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du néant, un milieu entre rien et tout”  
(B Pascal)

# LE PÔLE CULINAIRE DE MACS

## 1 - Les Enjeux

- la restauration collective concerne au titre de la restauration sociale, la gestion du service de restauration pour des publics variés : enfants des crèches, des écoles maternelles et primaires, des centres de loisirs, les établissements accueillant des personnes âgées, et le portage des repas à domicile
- un niveau d'exigence croissant du citoyen en matière d'information sur l'origine des produits, sur la qualité sanitaire et nutritionnelle des repas, sur le tarif des repas et l'aide aux familles les plus démunies
- A court terme, l'exigence des normes communautaires européennes aura un impact très important sur la traçabilité de la chaîne alimentaire (de la ferme à la table) avec une responsabilité de chacun des acteurs.

## 2 - Le Programme, les Objectifs

- la Communauté de Communes Maremme Adour Côte Sud exerce en application de l'article 7-4 de ses statuts, la compétence de création d'une unité de production culinaire pour assurer le service de restauration collective et du portage des repas en milieu médico sociale, scolaire et extra scolaire.
- MACS engage l'ensemble des études techniques relatives à la construction de cette unité, implantée sur le territoire de la commune de Seignosse et gèrera la compétence à partir du 1er Septembre 2011.
- le Pôle Culinaire tiendra compte de sa relation à l'économie locale et régionale avec une attention accrue portée aux filières de produits landais et aquitains, afin de privilégier la production d'une alimentation de qualité.
- renforcer la cohésion territoriale par une mutualisation des équipements.
- mettre en fonction un équipement doté de technologies pertinentes répondant aux exigences de la qualité alimentaire

## 3 - Les Principales étapes

**2008** à partir de novembre

- phase exploratoire, recensement d'expériences au plan national, type de structures
- évaluation des besoins sur le territoire de MACS

**2009**

- analyse démographique de l'évolution de la population et projections sur le territoire
- évaluation du besoin en matière de restauration collective auprès des 23 communes
- étude économique par le prestataire ERCIA
- étude juridique avec l'ADACL
- phase exploratoire auprès de l'ADCF (association des communautés de communes de France)
- analyse des besoins sociaux sur le territoire de MACS état des effectifs
- consultation des services de l'état pour la modalité de réalisation d'un équipement collectif
- état de l'existant en matière d'équipement de restauration sur les 23 communes

**28 Septembre 2009** délibération du conseil communautaire sur la prise de compétence

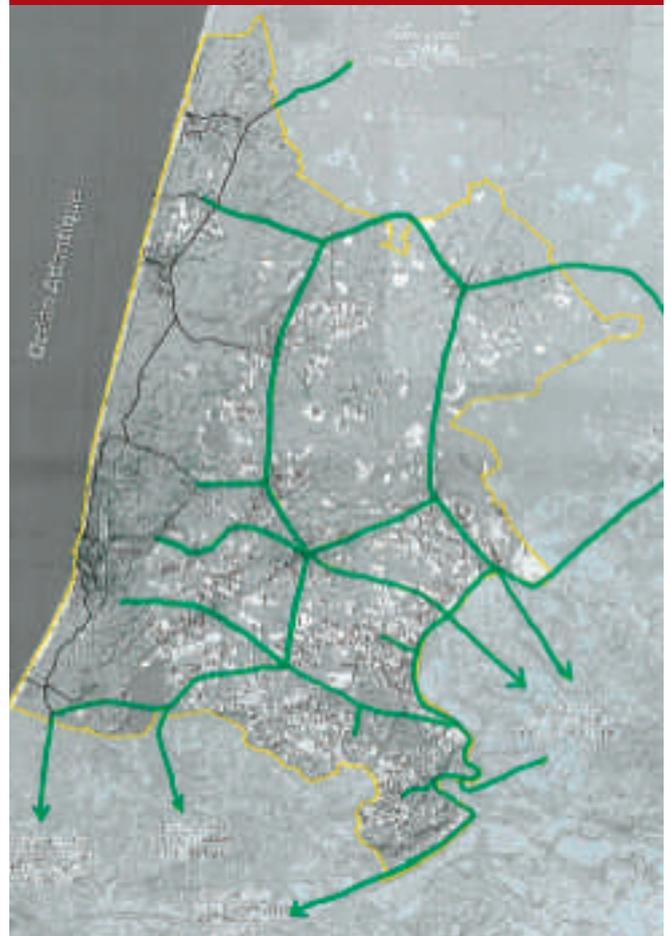
## LES LIAISONS DOUCES DE MACS

Afin de favoriser le développement durable, et pour répondre à une forte demande locale et touristique, MACS souhaite se positionner en faveur de l'usage du vélo et autres modes de déplacement doux.

Une réflexion est menée dans le cadre de l'aménagement du territoire par la mise en place d'un schéma directeur des liaisons douces, qui s'inscrit dans les schémas cyclistes européen, régional et départemental, et propose d'intégrer un certain nombre d'utilisateurs que sont les piétons, rollers et personnes à mobilité réduite.

L'objectif est de créer progressivement un réseau interne de voies, en connectant les 23 bourgs du territoire entre eux, en créant une ou plusieurs liaisons allant du littoral à l'Adour, en desservant autant que possible les ZAE, les sites naturels remarquables et les principaux équipements scolaires sportifs et de loisirs. Une interconnexion possible avec les territoires voisins est envisagée.

Une étude de faisabilité, technique et financière est conduite par le bureau d'étude Egis Mobilité. Le conseil communautaire du 28 septembre 2009 a validé la cartographie des propositions d'itinéraire, élaborée par l'inter atelier « Pistes cyclables ». Il faut maintenant rechercher les financements permettant de réaliser ces travaux suivant un calendrier pluriannuel.



## SE MOQUER DE LA PHILOSOPHIE... C'EST PHILOSOPHER

J'étais d'humeur joyeuse et j'avais plutôt lu des maximes de Marx, Groucho évidemment et des textes d'amuseurs publics. Mais voilà que je tombe sur une interview d'un de ces pseudos intellectuels inconnus de tout un chacun et qui arrive avec des théories fumeuses sur le QE (quotient émotionnel) qui serait aussi important que le QI (quotient intellectuel).

Rappelons leur que **"c'est une maladie naturelle chez l'homme de croire qu'il possède la vérité" (B. Pascal)**  
**"Les grands esprits se rencontrent... comme des ânes à l'abreuvoir"**.

Voilà une phrase ou plutôt un dicton populaire. De ceux qui vous enchantent l'esprit, qui nous permettent de faire un pied de nez aux grands philosophes et leurs grandes maximes.

Du style **"un imbécile qui marche va plus loin que deux intellectuels qui parlent"** ou une que j'adore **"Il faut écouter les imbéciles, ils ont souvent raison"**. Ou celle-ci encore **"Je ne pense pas ça me fatigue..."** pour mettre fin à une discussion il n'y a pas mieux.

Vive le bon sens populaire...

Bon, revenons à Groucho pour finir sur une note plus humoristique **"Je suis parti de rien pour arriver à pas grand-chose"** ou encore une vacharde **"Je n'oublie jamais un visage, mais pour vous, je ferai une exception"**.

Ca semble être une habitude de ces bons mots. Une petite dernière pour la route ???

Allez deux... **"J'ai passé une excellente soirée, mais ce n'était pas celle là"**, on va donner dans l'absurde en ces temps de grippe pour la fin :

**"J'ai les baguettes qui tremblent ... alors mets un Shanghai"**.

## SYNDICAT D'INITIATIVE

Le syndicat d'initiative a ouvert ses portes du 16 Juillet au 31 Août 2009. 320 personnes sont venues contre 590 en 2008. Internet expliquerait cette baisse de fréquentation. Au Hit parade des visites :

- Le conservatoire avicole
- Le courant d'Huchet
- Les balades vertes
- Les adresses pour acheter des produits régionaux
- Artiga
- Piscine Aygueblue
- Les courses landaises

Un parcours VTT de 25 kms, 2 sentiers mixtes de 7.5 kms et de 4.5 kms étaient proposés dans le guide touristique. Satisfaction mais souhait d'avoir une jonction sécurisée avec Soustons et Léon.

Nous remercions Mireille Daugareil pour son implication.

Le 1<sup>er</sup> vide grenier organisé par les membres du syndicat a été une réussite, belle journée avec beaucoup de visiteurs.



Pour la 2<sup>ème</sup> Rando nature, Les joggeurs et les pédestres se sont retrouvés sous la pluie pour effectuer le parcours vers Juntrans. Une ambiance naturellement conviviale pousse le syndicat à renouveler régulièrement cette manifestation.

Si vous souhaitez intégrer cette association, vous pouvez contacter le Président M. Jean Claude Nogues.



Téléthon 2009



Arrêt créations



Stage Jujitsu - 4 octobre 2009

Jeunes Badistes à Magescq :  
premières compétitions,  
premières victoires



Entraînement avec 3 joueuses  
de Basket Landes

Tennis





Fêtes de Magescq 2009  
Quelques bons moments inoubliables...



La chasse aux trésors - 27 juin 2009



## NAISSANCES

- QUÉMÉNER Axel, Miro - 18/03/2009
- MOREIRA-COSTA Mathilde - 28/03/2009
- DACHARRY Isalyne - 17/04/2009
- LANAVE Laura - 01/05/2009
- DUCLOS Kelya, Marie, Martine - 04/05/2009
- DURAND Louna - 13/05/2009
- CRÉGUT Tom - 19/05/2009
- BAUDRY Zoé Uhaina Roxane - 02/06/2009
- BERANGER Antoine - 30/06/2009
- CAMPOS Tiago - 07/07/2009
- LAHONTA Raphaël - 13/07/2009
- ALIX Marine, Anne - 08/08/2009
- DOS SANTOS Raphaël - 18/08/2009
- OMIECINSKI Erwan, Pascal, Guy - 20/08/2009
- BAZILLE Noha, Anthony, Roger - 20/08/2009
- LABADIE Louise, Lorna - 02/09/2009
- FERNANDEZ Théo, Jean-Marc - 03/09/2009
- RODRIGUES Léony, Tena, Marguerite - 08/09/2009
- LATERRADE Martin, Jean - 10/09/2009
- POTEL Ilan - 22/09/2009
- LONGUEVILLE Lilou - 07/10/2009
- CHARRIOT-LALANNE Camille, Gaëlle - 12/10/2009
- PELLET Gabriel, Patxi - 12/10/2009
- GUILLARD Matys Christian - 21/11/2009



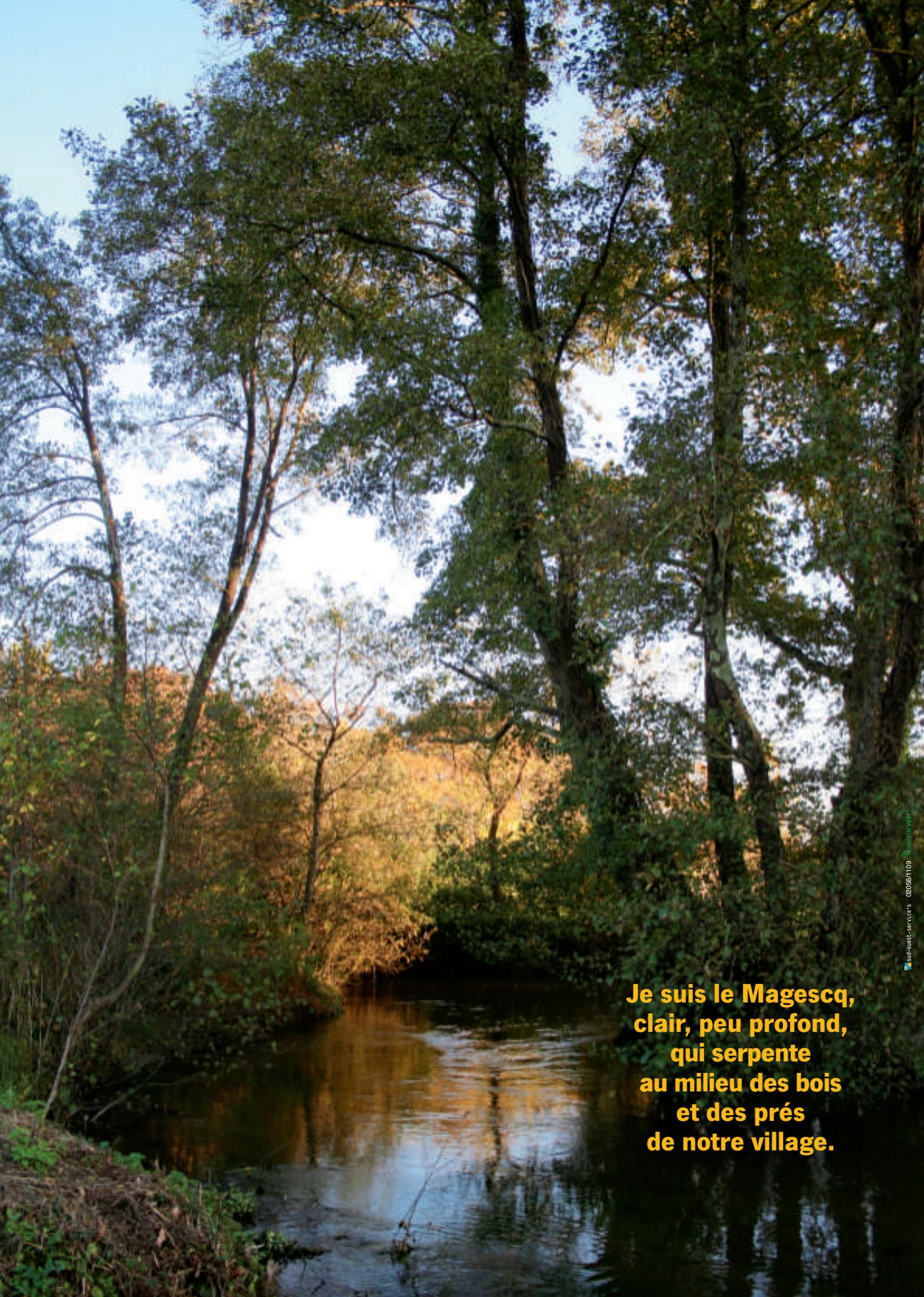
## MARIAGES

- BERANGER François Laurent et BERANGER Sophie Valérie France
- MEURVIER Patrice David et STROEYMEYT Sonia Hélène Léonie
- MENARD Christian et LACOMMERE Marcelle
- BUSSET Anthony, Guy et LAURENT Laëtitia Marie Aurore
- VOLTAT Jean-Claude, Barthélémy et PULON Elodie Gabrielle
- FOULL Médéric Alexandre et GEORGET Angélique Marie Désirée
- LATERRADE Jean Bernard et GRACIET Anne-Marie
- SOARES Carlos, Jorge et GOMES SILVA Maria Cristina

## DÉGÈS

- AMESTOY Régis
- AVIOTTE Jean-François
- BERETTI Dominique
- CAZAUX Pierre Daniel
- CHAUVEL Chantal, Evelyne
- DARTIGUENAVE Marthe, Marcelle
- DAVIS Gerry Amédée
- DESBIEYS Gilbert
- DUBLANC Paulette
- FERNANDEZ Eric, Bruno
- FOURGS Agnès, Marie, Française
- GRISOT Alice, Gracieuse
- LAFITTE Jean
- LALANNE Jean
- LATASTE Yvette Maria
- MOLINIÉ Françoise Germaine Marie Antoinette
- SOUMAT Pierre Georges
- VANDEVOORDE Maurice Roger Henri





**Je suis le Magescq,  
clair, peu profond,  
qui serpente  
au milieu des bois  
et des prés  
de notre village.**